

Direction générale  
de l'alimentation  
  
Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : SS  
Réf : 2100193CHM115004



MONSANTO France  
Eden Park – Bat 2  
1, rue Buster Keaton  
69800 St Priest

Paris, le 27 AVR. 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de changement mineur de composition d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intransit : 2100193 - ROUNDUP INNOV                      AMM n° 2120034

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,  
~~Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux~~  
  
Alain TRIDON

### Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2100193 Nom commercial : **ROUNDUP INNOV**

Produits Phytopharmaceutiques  
N° AMM : 2120034

Type commercial : Produit de référence

Vu l'avis de l'Anses n° 2014-0379 du 19 mars 2015

### Conditions d'emploi

- Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Pour la dévitalisation des souches de vignes, l'emploi de panneaux récupérateurs est obligatoire et permet de déroger à l'application d'une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Éviter l'utilisation de produit à base de glyphosate pour le traitement des fossés en eau et de leur proximité.
- Délai de rentrée: 6 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Porter des gants pendant les phases de mélange et de chargement et d'application de la préparation et un vêtement de protection approprié pendant la phase d'application pour les traitements avec un pulvérisateur à dos et une lance (traitement par tache).
- Porter des gants pendant les phases de mélange et de chargement est recommandé pour les traitements par injection ou badigeonnage.
- Un délai avant récolte de 30 jours pour les cultures potagères et de 21 jours pour les cultures fruitières est recommandé. Ce délai est porté à 90 jours pour le kiwi et ramené à 7 jours pour l'olive ainsi que pour les grandes cultures

Le changement mineur de composition est autorisé.

### Dénominations commerciales

ROUNDUP INNOV, ROUNDUP GOLD, ROUNDUP EXTRA

### Teneur garantie en matière active

480 G/L	Glyphosate acide
---------	------------------

### Classement

Phr. Risque	R53	PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LES CONSEILS DE PRUDENCE

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur du contrôle  
et de la protection des végétaux~~

27 AVR. 2015

Alain TRIDON